



Assurance dit : dois je le rembourser ?

Par **laudette**, le **22/02/2012 à 20:39**

Bonjour, j'ai souscrit un prêt à la consommation il y a quelques temps avec mon ex conjoint couvert par une assurance groupe DC/PTIA/ITT à 100% sur la tête de mon ex conjoint. Il est en ITT depuis juillet et l'assurance vient de nous rembourser 4 mensualités. Nous payons ce prêt à montant équivalent depuis le début (je paie la moitié de la cotisation d'assurance). Aujourd'hui il exige percevoir l'intégralité des sommes perçues en remboursement du sinistre. En clair il a payé 400€ par mois et il veut toucher 800€
En a-t-il le droit ?
Merci de vos réponses